



Bruxelles, le 12 septembre 1960.

Monsieur Léon PETERS,
Avenue du Chêne, 126a,
H E U S Y

Monsieur,

Depuis le 7 juillet dernier les radio-amateurs de notre pays ont apporté leur pleine collaboration à la création et au maintien de relations permanentes avec de nombreuses stations d'amateurs en Afrique, à l'occasion des événements qui se sont produits dans l'ancien Congo belge.

Je sais que vous êtes parmi ceux qui se sont dévoués et que votre collaboration a facilité dans une large mesure la tâche des autorités responsables.

Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour votre geste de généreuse solidarité envers nos citoyens éprouvés dont beaucoup étaient en danger.

A ce moment cependant, les circonstances sont modifiées et dès lors, nous nous voyons obligés d'en revenir à une situation normale. Les relations officielles avec Léopoldville, Elisabethville et Usumbura fonctionnent de nouveau normalement, de sorte qu'il est indiqué pour le public, d'emprunter ces voies comme antérieurement.

Si des interruptions éventuelles du réseau intérieur des télécommunications au Congo l'exigeaient, il appartiendrait exclusivement à la Régie des Télégraphes et des Téléphones de faire usage au besoin d'autres voies de secours pour le maintien des liaisons téléphoniques et télégraphiques.

Je voudrais donc vous demander de bien vouloir informer vos correspondants de cette décision et vous prier, à dater du 15 courant, de vous en tenir strictement à la réglementation en vigueur en vous limitant à l'activité qui était la vôtre avant les événements d'Afrique.

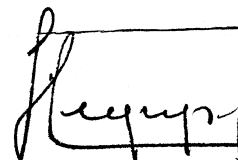
Cependant, si vous captiez l'un ou l'autre message important concernant la sécurité humaine dans l'ancien Congo belge ou au Ruanda-Urundi, vous voudriez bien le transmettre exclusivement à la Régie des Télégraphes et des Téléphones :

de 7 h. à 23 h. au n° 02/18.16.57
de 23 h. à 7 h. au n° 065/29548 (Jurbise)

Comptant sur l'esprit de collaboration dont vous avez fait preuve depuis le 7 juillet dernier, je suis persuadé que vous voudrez bien vous en tenir à ces directives. Si l'évolution de la situation l'exigeait encore à l'avenir, je ne doute pas que je pourrais faire de nouveau appel à votre serviabilité.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE - SOUS-SECRETARE D'ETAT,



A. DE GRYSE.